



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

UNION MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHE
FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

NOTE D'INFORMATION SUR L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION 2007

AU COLLEGE DE LA COSUMAF

Le plan d'action 2007 de la COSUMAF présenté et adopté lors de la réunion du Collège de la COSUMAF du 13 octobre 2006 à Brazzaville s'articulait autour de quarante sept (47) actions de base et mettait l'accent sur les chantiers récurrents suivants :

- Consolidation du cadre réglementaire ;
- Promotion du Marché Financier ;
- Développement du Marché Financier;
- Renforcement des compétences professionnelles et des capacités de la COSUMAF ;
- Réunions de la COSUMAF et avec les autres Institutions.

L'exécution de ce programme a tenu compte des contraintes liées d'une part à l'évolution du marché et d'autre part à la forte contrainte budgétaire due aux incertitudes persistantes sur le rythme des versements des contributions des Etats.

Il en découle par conséquent un taux d'exécution avoisinant 56%. Autrement dit, sur quarante sept (47) actions initialement prévues dans le plan d'action, environ vingt six (26) ont été totalement ou partiellement exécutées. Le tableau annexé propose sur la base du plan d'action initial, un examen action par action et une évaluation de chacune d'elle.

Les actions non exécutées concernent principalement les actions de formation, qu'il s'agisse de la formation sur site, des stages d'immersion en milieu professionnel auprès d'autres régulateurs et de missions d'information et de formation de dirigeants et cadres. Le gel de des actions de formation est dommageable pour notre institution bien qu'il obéisse à la gestion prudente née de l'arbitrage difficile dicté par des contraintes budgétaires.

BP. 1724 Libreville Gabon

Tél. : +241 77 44 51 / 52 / 53 - Fax : +241 74 75 88

www.cosumaf.org

Les actions exécutées sont articulées autour :

- des actions de consolidation du cadre réglementaire avec un taux d'exécution de 58% et dont les résultats se focalisent notamment sur l'homologation du règlement modificatif du règlement n° 06/03 UMAC – CEMAC du 12 novembre 2003 ; la finalisation de la consultation publique sur la réglementation relative aux OPCVM. Ce qui ouvre la voie à l'adoption définitive du Règlement Général de la COSUMAF.
- Des actions visant la promotion du marché avec un taux d'exécution de 85% axées à la fois sur la campagne de promotion menée auprès des autorités publiques ainsi qu'auprès des émetteurs et investisseurs et sur la promotion au plan international.
- Des actions visant au développement du marché financier avec un taux d'exécution de 42% et dont le résultat le plus important reste l'adoption, par le Conseil des Ministres de l'UEAC le 14 mars 2007 du règlement communautaire instituant un régime fiscal spécifique applicable aux opérations admises à la cote de la BVMAC. Les autres actions dont celles relatives aux privatisations, aux infractions boursières, à la préparation des PME demeurent tributaires de la volonté politique.
- Des actions visant au renforcement des capacités de la COSUMAF avec un taux d'exécution de 67%, principalement dû à l'acquisition des serveurs et du matériel informatique de bureau. L'acquisition des logiciels de gestion et comptable demeure tributaire de l'état de la trésorerie.
- Des réunions du Collège de la COSUMAF avec un taux d'exécution de 50%. Deux réunions sur quatre prévues ont pu se tenir.
- Des participations aux différentes réunions communautaires avec un taux d'exécution de 100% qui a permis à la COSUMAF de prendre une part active aux réunions du Comité Ministériel, aux réunions du Comité de pilotage des Réformes Institutionnelles de la CEMAC, aux réunions de la Zone Franc et aux Consultations annuelles FMI – banque Mondiale avec les institutions financières de la CEMAC.

Telle est l'économie de la présente note, que nous avons l'honneur de soumettre à la haute attention du Collège de la COSUMAF.